

temps en réserve, sans avoir à le lancer trop vite sur le marché.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait dire, à juste titre, qu'en somme toutes ces négociations ont permis aux pays exportateurs d'obtenir un prix qui n'est pas assez élevé pour encourager d'autres pays à produire du blé. En d'autres termes, les pays qui achètent notre blé ne seraient pas acquéreurs si le prix en était beaucoup plus élevé. Dans le cas de la France, par exemple, celle-ci consacrerait à la culture du froment des terres servant aujourd'hui à celle de la vigne. Si nous continuons à vendre notre blé aux pays en question à un prix qu'ils peuvent se permettre de verser, nous n'avons pas besoin de perdre courage au sujet de l'avenir.

En ce qui concerne le prix du blé sur le marché intérieur, je désapprouve le taux actuel et j'en exposerai les raisons. En indiquant ces raisons, monsieur l'Orateur, je devrais mentionner, afin d'étayer mon point de vue, les prix de transport et autres frais que l'agriculteur doit acquitter. Le 9 mars, la Commission des transports a déclaré qu'elle autorisait les chemins de fer à procéder à une nouvelle augmentation de 7 p. 100 du tarif-marchandises. C'était la cinquième augmentation depuis 1947; l'augmentation totale, au cours de cette période, a été d'environ 92.2 p. 100.

Monsieur l'Orateur, on se trouve ainsi à nettement faire porter aux provinces de l'Est et de l'Ouest une part trop lourde des frais de transport. Et pourtant, même s'il faut bien trouver ces revenus, afin de faire face aux frais accrus, il est tout de même inconcevable que ce soient les provinces les plus pauvres et leurs habitants qui doivent porter le coup de ces nouvelles augmentations. Il est évident que toutes les provinces, sauf Ontario et Québec, protesteront vigoureusement et à bon droit. Les deux provinces centrales ne protestent pas, tout simplement parce que c'est chez elles que se trouvent presque toutes les industries lourdes.

Les agriculteurs de l'Ouest du Canada acquittent les frais de transport à l'égard de leurs céréales jusqu'à Fort-William, Churchill, Vancouver et les autres ports. Ils payent aussi le transport sur tout ce qu'ils achètent. Outre les agriculteurs, tous les consommateurs de l'Ouest et de l'Est sont atteints: en plus du coût d'achat des articles, ils doivent en payer le transport jusqu'à destination. Les produits en conserve, l'outillage d'acier et les instruments aratoires sont presque tous fabriqués dans les deux provinces centrales, c'est-à-dire dans Ontario et Québec; les provinces de l'Est et de l'Ouest doivent donc acquitter les frais de transport

sur de longs parcours. Les consommateurs et les agriculteurs des deux provinces centrales sont donc fort avantagés par rapport à ceux de l'Est et de l'Ouest, étant donné qu'ils se trouvent près de la source de fabrication et qu'ils n'ont pas à acquitter de lourds frais de transport. La concurrence est forte dans les deux provinces centrales. On fait une forte concurrence en vue de faire face aux prix des sociétés de camionnage et de transport par eau. Je répète que leur situation géographique leur accorde un avantage bien marqué.

Monsieur l'Orateur, si nous voulons accroître la production de l'Est et de l'Ouest, si nous voulons encourager les gens à continuer de vivre dans l'Est et dans l'Ouest, si nous voulons empêcher les gens de quitter de plus en plus les provinces de l'Est et de l'Ouest, il ne semble que logique et raisonnable de songer davantage à uniformiser immédiatement les frais de transport que doivent acquitter les producteurs primaires de l'Est et de l'Ouest.

Étant donné ce que je viens de dire, si les consommateurs canadiens payaient 15c. de plus le boisseau,—ce qui rapporterait environ 11 millions de dollars par année à la Trésorerie du Canada,—je crois que ce versement compenserait jusqu'à un certain point la perte que les cultivateurs doivent subir, étant donné les frais élevés qu'occasionnent ces expéditions par chemin de fer sur de grandes distances.

Il est vrai que les pays exportateurs ont près d'un milliard et demi de boisseaux de blé à vendre à l'heure qu'il est. D'après les déclarations qu'on a faites aujourd'hui et sur lesquelles je suis d'accord, je suis sûr que notre Commission du blé accomplit une excellente besogne. Les administrateurs de la Commission ont les qualités et la compétence nécessaires, et les services qu'ils nous ont rendus par le passé ont été à l'avantage du Canada. A la suite de la déclaration qu'on a faite aujourd'hui à la Chambre,—et tous les partis représentés semblent généralement le reconnaître,—nous pouvons tous convenir que l'accord ne peut être que fructueux.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la résolution que le ministre a inscrite au *Feuilleton* et que nous sommes en train d'adopter. Je ne crois pas qu'il se soit depuis quelques années passé d'événement qui ait suscité plus d'intérêt dans l'Ouest du pays que les négociations relatives à l'accord international sur le blé. L'opinion générale a été que lorsque l'accord sera en vigueur nous des régions productrices de blé en profiterons. Nous avons cependant été fort déçus